Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 064-200087492-20260204-06_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 29 janvier 2026 et transmise par voie électronique le 29 janvier 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. RHAUT Jean-Christophe, M. CABANNE Pascal, M. CAPERET Alain, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. DUMAS François, M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. MAZODIER Frédérick a donné procuration à M. MAUBOULES Patrick.

Secrétaire de séance : MALO Serge.

Délibération n° 06-2026 – Délibération de principe – dépenses à imputer au compte 6257 « Réceptions »

Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET

Considérant qu'une délibération du SMEP de la région de Jurançon doit préciser la nature et les principales caractéristiques des dépenses imputables au compte 6257 « réceptions »,

Considérant la nomenclature M49 ;

Considérant la demande du Comptable public d'établir un détail de ces dépenses,

Il est proposé que les dépenses suivantes puissent être, dans la limite des crédits inscrits au budget, prises en charge au compte 6257 « réceptions » :

- l'ensemble des dépenses et des frais de réception concernant les participants, intervenants, personnalités, délégués syndicaux, prestataires, ainsi que le personnel à l'occasion de réceptions, évènements marquants tels que notamment :
  - Comités syndicaux, bureaux syndicaux, commissions, comités de suivi, réunions de travail, vœux, anniversaire du syndicat, réunions annuelles de suivi de marchés ou accords-cadres, inaugurations, visites d'ouvrages, réunions de travaux, ateliers , …
  - A l'occasion de divers évènements et notamment lors des décès, départs à la retraite, mutations, départs de contractuels, …
  - A l'occasion de rencontres professionnelles en lien avec les compétences du syndicat : invitations de personnalités ou relations de travail au restaurant, rencontres professionnelles, organisation de pots, …
  - lors de réceptions officielles,

- Et pour les catégories de dépenses suivantes :
  - Location de vaisselle, de salle, de bus,
  - repas, buffets, apéritifs, frais de restauration, alimentations diverses,
  - frais d'hébergement,
  - paniers gourmands, boissons, cocktails,
  - médailles, cadeaux divers, compositions florales, bons d'achat,
  - accessoires d'inauguration,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-06_2026DEL-DE

- décors et fournitures décoratives,
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Après avoir entendu Monsieur Rapporteur dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'ensemble des dépenses citées ci-dessus au compte 6257 « Réceptions », dans la limite des crédits inscrits au budget.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 25 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO